



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 10218

Texte de la question

M François d'Harcourt attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la nécessité, pour les agriculteurs, de s'orienter vers un meilleur emploi des matériels agricoles par leur utilisation en commun. En effet, les frais de mécanisation constituent une charge importante qu'il est possible de réduire de 700 francs à 1 000 francs l'hectare grâce à une utilisation en commun du matériel. Mais cette orientation a besoin d'être soutenue notamment par le financement bonifié des investissements matériels en CUMA. Or nous constatons depuis plusieurs années que celui-ci est très nettement insuffisant pour faire face à la demande : l'enveloppe nationale des prêts spéciaux de modernisation a regagné de 14 p 100 en 1986 à 9 p 100 en 1988. Actuellement, les nombreuses demandes des CUMA ne peuvent donc être financées en prêt bonifié. Il lui demande donc quelles mesures il pourrait envisager de prendre pour augmenter les enveloppes des prêts bonifiés aux départements pour leur permettre de satisfaire les demandes des CUMA.

Texte de la réponse

Reponse. - L'enveloppe des prêts aux coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA) est passée de 500 millions de francs en 1988 à 700 millions de francs en 1989 et 1990, afin de tenir compte de la vigueur de la demande sur cette catégorie de prêts. Les demandes de prêts bonifiés aux CUMA qui n'avaient pu être satisfaites au 31 décembre 1990 du fait de l'insuffisance des enveloppes déléguées dans certains départements représentaient au total 25 millions de francs. Elles ont pu être résorbées dès le début du premier trimestre 1991. L'enveloppe de prêts bonifiés effectivement mise en place l'an passé dans les départements, qui s'élevait à 600 MF, correspondait au niveau des besoins de financement exprimés par les CUMA. L'enveloppe pour 1992 a été fixée par le Gouvernement à 650 MF, soit une augmentation de 9,2 p 100 par rapport à l'enveloppe finale de 1991. Cette hausse marque la volonté des pouvoirs publics de soutenir l'effort de rationalisation des investissements de matériel agricole. Les prêts bonifiés aux CUMA représentent aujourd'hui 12 p 100 du total des prêts bonifiés consacrés au financement du matériel.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10218

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 924